



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Dix-neuvième session

Bakou , 11-22 novembre 2024

Point 5 de l'ordre du jour

**Questions relatives au mécanisme pour
un développement propre**

**Questions relatives au mécanisme pour
un développement propre**

Proposition du Président

Projet de décision -/CMP.19

**Orientations concernant le mécanisme pour
un développement propre**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,
Rappelant les articles 3 et 12 du Protocole de Kyoto,*

*Rappelant également que la participation aux activités de projet au titre du mécanisme
pour un développement propre est volontaire¹,*

*Rappelant en outre sa décision 3/CMP.1 et ses orientations ultérieures concernant le
mécanisme pour un développement propre,*

*Consciente de la contribution du mécanisme pour un développement propre aux
activités menées au niveau mondial pour lutter contre les changements climatiques, celui-ci
ayant permis, au 18 novembre 2024, l'enregistrement de 7 837² activités de projet et de 353³
programmes d'activités, et ainsi que la délivrance de plus de 2,45 milliards d'unités de
réduction certifiée des émissions, dont plus de 179 millions avaient été annulées de manière
volontaire dans les registres nationaux ou dans le registre du mécanisme,*

Ayant à l'esprit les décisions 2/CMP.17 et 1/CMP.18 et leurs annexes,

¹ Conformément à la décision 3/CMP.1, par. 28.

² Au 18 novembre 2024, le nombre total d'activités de projet enregistrées était de 7 864, dont 27 avaient été radiées. En outre, 26 activités ont été enregistrées comme provisoires avec une période d'attribution de crédits commençant le ou après le 1^{er} janvier 2021.

³ Au 18 novembre 2024, le nombre total de programmes d'activités enregistrés était de 353. En outre, 10 programmes d'activités ont été enregistrés comme provisoires avec une période d'exécution commençant le ou après le 1^{er} janvier 2021.



1. *Remercie* le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre pour son rapport annuel⁴ ;
2. *Prend note* du travail mené du 28 septembre 2023 au 7 novembre 2024 par le Conseil exécutif et ses groupes d'experts et par le secrétariat pour superviser la mise en œuvre du mécanisme pour un développement propre et entretenir la participation des parties prenantes à ses activités ;
3. *Désigne* comme entités opérationnelles les entités que le Conseil exécutif a accréditées et provisoirement désignées comme telles pour réaliser les tâches de validation et/ou de vérification par secteur indiquées à l'annexe ;
4. *Prend note* des progrès accomplis par le Conseil exécutif sur la question des autorités nationales désignées des Parties au Protocole de Kyoto qui ne réagissent plus, et *prie* celui-ci de continuer à relancer les autorités nationales désignées concernées suivant l'approche qu'il a lui-même définie, selon qu'il conviendra ;
5. *Se félicite* de l'adoption par le Conseil exécutif⁵ de la procédure de soumission de demandes de transfert d'unités de réduction certifiée des émissions, conformément au paragraphe 11 de la décision 2/CMP.17.

⁴ [FCCC/KP/CMP/2024/3](#) et [Add.1](#).

⁵ Voir le document CDM-EB123 du Conseil exécutif, par. 37.

Annexe

Entités accréditées et désignées à titre provisoire par le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

[Anglais seulement]

<i>Name of entity</i>	<i>Sectoral scopes (validation and verification)</i>
4K Earth Science Private Limited (4KES) ^a	1–16
Beijing Carbon Brilliant Technology Ltd. (CBT) ^a	1–3, 14
Beijing United Intelligence Certification Co., Ltd (UICC) ^a	1–9, 12–13
Carbon Check (India) Private Ltd. (Carbon Check) ^a	1–5, 7–10, 13–16
China Classification Society Certification Co., Ltd. (CCSC) ^b	15
EPIC Sustainability Services Pvt. Ltd. (EPIC) ^a	1–16
LGAI Technological Center, S.A. (LGA Tech. Center S.A) ^a	1, 3, 13
Re Carbon Gözetim Denetim ve Belgelendirme Limited Sirketi (Re Carbon) ^c	1–3, 13, 15
TÜV NORD CERT GmbH (TÜV NORD) ^a	1–16

^a Accreditation granted for five years.

^b Extension of sectoral scope. For the entities for which the scope of accreditation was extended, only the new sectoral scopes are indicated.

^c Voluntary withdrawal of accreditation in its entirety.